

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 février 2023

Délibération n° CP-2023-2099

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Genay

Objet : Finalisation de la déconnexion des eaux pluviales - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Madame Anne Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 10 février 2023

Secrétaire élu(e) : Nathalie Dehan

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, M. Quiniou, M. Ray, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Badouard), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Runel (pouvoir à M. Benzeghiba), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

Commission permanente du 27 février 2023**Délibération n° CP-2023-2099**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Genay

Objet : Finalisation de la déconnexion des eaux pluviales - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 8 février 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Au regard de la topographie et de l'occupation des sols de la Ville de Genay, le centre-ville est concerné par un fort enjeu de gestion des eaux pluviales et de ruissellement agricole. Des bassins de rétention ont été aménagés sur les parties sensibles du territoire afin de limiter les débits de pointe à l'entrée de la zone urbanisée. Des réseaux d'eaux pluviales ont également été créés par anticipation mais restent incomplets pour permettre une déconnexion totale du réseau unitaire. Pour ce faire, des extensions sont nécessaires afin d'assurer la continuité des écoulements en réseau pluvial.

La direction du cycle de l'eau a lancé, en octobre 2021, une étude préalable de finalisation de la déconnexion des réseaux d'eaux pluviales dans le centre-ville de Genay et de régularisation de leurs exutoires en Saône. L'étude a permis de réaliser un diagnostic du fonctionnement actuel du réseau pluvial et des bassins de rétention existants et d'élaborer un programme de travaux d'optimisation de ce fonctionnement, de déconnexion et de gestion à la source des eaux pluviales et agricoles.

Pour faire suite à cette étude, des études de maîtrise d'œuvre et des études réglementaires vont être engagées dès le début de l'année 2023 afin de réaliser ces travaux en 2023-2025.

II - Objectifs

L'objectif de l'opération est sur le court terme d'optimiser le fonctionnement des ouvrages existants de gestion des eaux pluviales et de permettre leur raccordement en Saône.

Ainsi, les actions suivantes sont envisagées :

- la finalisation de l'ossature du réseau d'eaux pluviales existant avant déconnexion du réseau unitaire,
- la régularisation des exutoires en Saône (demande d'autorisation préfectorale de rejet, dossier loi sur l'eau),
- l'optimisation du fonctionnement des bassins de rétention existants pour permettre un meilleur stockage des eaux pluviales et mieux réguler les débits de pointe,
- le ralentissement des apports pluviaux.

L'étude préalable a également mis en exergue les secteurs où des opérations de désimperméabilisation des sols pourraient être recherchées. Sur le plus long terme, des actions mutualisées, en fonction des opportunités de réhabilitation de voiries ou de places publiques, pourront être envisagées.

III - Description des travaux

Afin de répondre à ces objectifs, un programme de travaux a été élaboré, comprenant :

- l'extension du réseau principal route de Neuville (750 m de collecteur de 600 mm de diamètre, dans un sous-sol très encombré),
- le raccordement des branches annexes dans le secteur Rancé/Minotières/Lavoir/Robert/Belvédère (300 m de collecteurs de 400 à 600 mm de diamètre),
- la modification de la section de l'exutoire de 2 bassins rue de la Gare et Rancé,
- la reprise des buses du fossé des Rouettes et la mise place d'ouvrage de ralentissement, notamment, sur le fossé de la route de Saint-André.

Ce programme de travaux est estimé à 1 286 000 € TTC auxquels s'ajoutent des études complémentaires (dont études préalables, dossier loi sur l'eau, diagnostics divers) évaluées à 84 000 € TTC, dont 72 000 € ont déjà été individualisés via l'autorisation de programme études.

IV - Phasage de l'opération

Le phasage prévisionnel de l'opération est le suivant :

Études de maîtrise d'œuvre et élaboration du dossier réglementaire : 1^{er} semestre 2023.

- 1^{ère} phase de travaux : 2^{ème} semestre 2023 :
 - . modification de la section de l'exutoire de 2 bassins rue de la Gare et Rancé,
 - . reprise des buses du fossé des Rouettes,
 - . mise en place d'ouvrage de ralentissement sur le fossé de la route de Saint-André ;
- 2^{ème} phase de travaux : 2024 :
 - . l'extension du réseau principal route de Neuville ;
- 3^{ème} phase de travaux : 2025 :
 - . raccordement des branches annexes dans le secteur Rancé/Minotières/Lavoir/Robert/Belvédère.

V - Coût du projet

Le montant des études et travaux de déconnexion des eaux pluviales de la Ville de Genay s'élève à 1 370 000 € TTC sur le budget principal.

Les frais de fonctionnement des ouvrages seront à la charge du service exploitation de la direction du cycle de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de finalisation de la déconnexion des eaux pluviales sur la Ville de Genay.

2° - Autorise le Président de la Métropole à engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du dossier et à l'obtention des autorisations administratives requises.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales et ruissellement, pour un montant de 1 298 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 12 000 € TTC en étude et 96 000 € TTC en travaux, en 2023,
- 840 000 € TTC en travaux, en 2024,
- 350 000 € TTC en travaux, en 2025,

sur l'opération n° OP21O8561.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 370 000 € TTC en dépenses au budget principal, en raison de l'individualisation partielle de 72 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 février 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230227-299221-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 février 2023 Date de réception préfecture : 28 février 2023
